

Mairie de Castelnau d'Arbieu
32500 Castelnau d'Arbieu

Département du Gers

Compte Rendu Sommaire de la Réunion du Conseil Municipal
14 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 14 avril à 21 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Castelnau d'Arbieu, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie.

PRESENTS : TARBOURIECH Olivier, BORDES RANDIMBIVOLOLONA Odile, POLES Daniel, CALVI Cristelle, SOLANA Claude, LACAYO Christiane, LAGARDE Pascal

ABSENTS EXCUSES : CIAPA Emmanuel (a donné procuration à O. BORDES°, COLAS Mathieu (a donné procuration à SOLANA Claude)

SECRETAIRE : O. BORDES

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du 10 mars 2023 ;
- Approbation du Compte de Gestion 2022
- Vote du Compte Administratif 2022
- Affectation de résultats ;
- Vote du Budget Primitif 2023 ;
- Vote du taux des taxes directes locales 2023
- VEOLIA convention
- Cantine : demande d'aide
- SIDEL : choix des colonnes
- questions diverses

Approbation compte-rendu 10 mars 2023

Vote : 9 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstentions

BUDGET 2022 :

- Approbation du Compte de Gestion 2022

M le Maire présente le compte de gestion de la perception.

Vote : 9 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstentions

- Vote du Compte administratif 2022

Monsieur le Maire présente le CA 2022.

Chiffres :

En fonctionnement : dépenses : 135483.61 €
recettes : 625961.30 €

En investissement : dépenses : 90871.23 €
recettes : 36020.86 €

M le Maire quitte la salle pour le vote

Vote : 8 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention

M le Maire regagne la salle

- Affectation de résultats

M le Maire présente la délibération d'affectation des résultats :

Excédent de fonctionnement : 92034.28 € ; excédent reporté : 398443.41 € soit un excédent de fonctionnement cumulé de 490477.69.

Déficit d'investissement : 54850.37 €, déficit de restes à réaliser : 83095.28 € soit un déficit d'investissement de 137945.65 €.

Il est proposé :

Résultat d'exploitation : excédent : 490477.69 €

Affectation complémentaire en réserve au 1068 : 137945.65 €

Résultat reporté en fonctionnement au 002 : 352532.04 €

Résultat d'investissement reporté au 001, déficit : 54850.371 €

Vote : 9 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention

- Vote du Budget Primitif 2023 :

Monsieur le Maire présente le BP 2023.

Chiffres :

En fonctionnement : dépenses : 558658.04 €
recettes : 558658.04 €

En investissement : dépenses : 603694.65 €
recettes : 603694.65 €

Vote : 9 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention

Les principaux travaux et investissements prévus :

- Finalisation du jardin paysager, et de la mise aux normes des WC publics
- Voirie
- Pose des noms de rues et voies dans le cadre de l'adressage
- Plancher clocher église du village et plafond chapelle d'Aurenque
- Changement mobilier de la salle polyvalente
- Aménagement ancienne salle de classe

- Vote des taxes locales 2023

M le Maire présente les taux 2022 et invite le conseil à délibérer pour 2023.

Cette année 3 taxes sont concernées.

Taxe foncière bâtie : 64.82 %

Taxe foncière non bâtie : 73.49 %

Taxe habitation : 15.50 % (uniquement résidences secondaires)

Il est proposé de conserver ces taux

Vote : 9 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention

- VEOLIA : convention :

M le Maire fait part au Conseil du changement de concessionnaire de l'eau potable par le SERF de Fleurance à compter du 1^{er} avril 2023.

Il rappelle que précédemment, la redevance d'assainissement collectif de Castelnau d'Arbieu était réglée sur la facture d'eau potable de la SAUR. Il convient de conventionner avec VEOLIA afin recouvrer la redevance de la même façon.

Par délibération en date du 04 décembre 2020, le conseil avait fixé à 0.50 €/m³ d'eau

consommée la redevance variable, pour payer les frais de fonctionnement de la station. En date du 04 décembre 2020, le conseil avait supprimé la part fixe..

Vote : 9 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention

- cantine : demande d'aide :

M le Maire rappelle la délibération en date du 07 juillet 2022 concernant la participation à la cantine. Il indique que la Mairie de Fleurance n'adhère plus à ce système et facture la totalité des repas aux parents.

Il convient de délibérer afin de rembourser directement les parents qui ont avancé les frais.

Vote : 9 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstentions pour le remboursement à la famille demandeuse

En outre, il paraît nécessaire de préciser la délibération du 07 juillet 2022 :

Il est proposé de prendre en charge les sommes au-delà de 3 €, et dans la limite de 2 € par repas.

Il est proposé également de participer aux frais pour toutes les écoles conventionnées, qu'elles soient publiques ou privées.

Vote : 9 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention

- SIDEL : choix des colonnes

M le Maire présente les nouveaux conteneurs à ordures qui seront implantés sur la Commune, au Village (terrain de tennis) et à Aurenque.

Nous avons le choix entre plusieurs options : colonne semi-enterrée ou enterrée pour les Ordures Ménagères et le tri, et aérienne ou enterrée pour le verre.

Le SIDEL prend à sa charge la mise en place des colonnes semi-enterrées pour les OM et le TRI. Pour le verre : le SIDEL prévoit de laisser les bacs aériens.

Le SIDEL propose aux communes de pouvoir opter pour des colonnes enterrées moyennant supplément. Le tarif pour des colonnes enterrées OM est de 2710 € pour le TRI 3000 €. Pour le verre : 10700 €.

Vote : 9 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention

Choix : Tri et OM enterrées au Village et à Aurenque, aérien pour le verre.

Questions diverses :

A partir de 2024, chaque citoyen devra trier ses ordures ménagères, en séparant ce qui est organique. La Commune installera un composteur collectif pour permettre à ceux qui n'ont pas la possibilité d'avoir un composteur individuel de déposer les déchets organiques.

Une étude va être réalisée pour voir si nous pouvons installer des STOP au bas de la rue du Barry (vieille côte) et de la route de Lectoure, au carrefour avec la D45 (route de Fleurance)

Nous avons été alertés par la prolifération de chats sauvages sur la Commune. Avec l'aide de la fondation Brigitte Bardot, nous avons entrepris une campagne de stérilisation. Toutefois, pour que cela soit efficace, merci de ne pas nourrir les chats errants.

Fin de la séance à 22 h 30

Signature du secrétaire



Du Maire

